



Compte rendu CTSD du 23 mai 2022

Membres présents :

Les IEN des circonscriptions de Vittel, Neufchâteau, St Dié, Gérardmer. L' IEN ASH.

Les membres de l'administration : Mme Vorichet, Mme Maréchal, Mme Cantiani, Mme Etienne, Monsieur le DASEN, M. Haydont.

Les membres des représentants syndicaux : deux FO, quatre FSU, deux UNSA, deux CFDT.

Lectures des déclarations préalables pour la FSU, FO, la CFDT.

I – Approbation des PV :

Le vote « pour » est unanime

II - Elections professionnelles.

Il nous est rappelé que les élections professionnelles doivent être à l'image de la profession, donc respecter une proportion femmes / hommes dans les listes des élections. Sur les 2079 collègues du département : 80,77% sont des femmes et 18% sont des hommes.

III – Rythmes scolaires

Certaines écoles d'Epinal pourront être revues du point de vue de leur rythme, selon échéance, aboutissement, et réflexion.

IV – Ajustement carte scolaire

L'administration a régularisé la fermeture d'école.

Une convention pédagogique et politique regroupant divers acteurs dont le conseil départemental 88, le président de l'Université de Lorraine a été signé. Pour un budget d'environ 8 millions d'euros, le projet vosgien vise à lutter contre l'isolement culturel et géographique. Le TNE (territoire numérique éducatif), déjà initié dans la circonscription de Neufchâteau, s'étendra à tout le département.

Pour les 3 territoires de Liffol, Neufchâteau et Châtenois (TER), il faut améliorer l'attractivité éducative. Pour M. le DASEN, les partenaires locaux doivent montrer ce qu'ils font pour les personnels. *Pour la FSU 88, il est difficile pour les mairies de se projeter (et donc d'investir pour leur école) lorsque tous les*

ans, elles reçoivent un courrier de M. le DASEN indiquant que leur école risque de fermer une classe, (voire l'école).

V – Questions diverses

- Temps partiels sur autorisation

Sur les 121 demandes, 80 ont été accordées. Les repères d'études utilisés par l'administration pour accepter les demandes : les collègues étant dans la période préalable à la retraite (N-1) ont vu leur demande de temps partiel sur autorisation accordée. Les collègues dont les enfants ont moins de 10ans également. Enfin, toutes les demandes pour raison médicale ou sociale ont été acceptées. L'administration rappelle que le médecin ne donne qu'une préconisation.

- Temps partiel de droit

70 collègues ont demandé un temps partiel de droit pour l'année 2022-2023.

- Conditions d'accueil des stagiaires

Les professeurs stagiaires ne pourront occuper un poste de CP.

- Evaluation d'école

Se base sur l'article 40 du 26 juillet 2019 du conseil d'évaluation d'écoles : toutes les écoles devront être vues dans les 5 ans.

Cette évaluation sera composée de trois temps : une auto-évaluation (sur l'apprentissage des élèves, le climat scolaire, le partenariat avec les familles, les collectivités etc. et le fonctionnement interne) ; une évaluation externe conduite par une équipe externe ; et une synthèse des deux, avec l'IEN. Cette dernière partie sera communiquée au maire des communes, aux représentants de parents d'élèves, et servira de base pour le projet d'école.

- Postes gelés

Les postes gelés pour les stagiaires le sont pour 1 an.

Les Vosges accueilleront, au maximum 47 stagiaires.

- Nombre de départ en retraite

L'administration a reçu 62 demandes de départ en retraite. Aucun dossier n'a été retiré.

- Formation CAPPEI

Le département compte 12 stagiaires. Dont 11 issus du premier degré, et 1 du second degré. Il est désormais possible de valider le CAPPEI avec une VAE (si stagiaire 3 ans).

- Congé de formation

- PV du CDEN

Pour connaître la liste des postes, finalement officiellement maintenus, il faudra attendre le procès-verbal du dernier CDEN, en date du 24 février.

- Nombre de places au CRPE

- Registre santé et sécurité au travail (RSST).

La proposition d'un visuel infographique n'a pas été retenue.

- Collègue victime d'agression sexiste ou sexuelle

En cas de besoin, les collègues doivent envoyer un compte-rendu relatant les faits à la directrice ou au directeur, qui en avertira l'IEN.